

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL Elancourt

Du 9 mai 2019

COLLEGE UNIQUE

TITULAIRES

Lahsen BOUCHKI
Olivier FOREST
Zahoua HAMADACHE
Hassan BEZZAZ
Roland LEPONT
Mélanie PINEAU
Patrick ISAMBERT
Habiba MAYAKI
Patrick ABENZA

CFDT
CFDT
CFDT
CFDT
CFE-CGC
CFE-CGC
CFE-CGC
CFE-CGC
CGT

Christophe TRIBUT
Alexandre DUVAL
Latifa HARRAS
Sarah CHEURFA
Maxime JOLY

SUPPLEANTS

CFDT
CFDT
CFDT
CFE-CGC
CFE-CGC
CFE-CGC
CGT

Diffusion : Dominique MALRIN
Direction des Ressources Humaines

Tous secrétariats

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/dp2017.cfm

et sur l'extranet (copiez/collez le lien ci-dessous):

https://portal.mythalesgroup.com/emythales/bilans_cr.html

**Pour connaître le nom de votre interlocuteur au Service Paie
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines**

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intraLang=fr

REUNION

Présents :

Hassan BEZZAZ	CFDT
Zahoua HAMADACHE	CFDT
Latifa HARRAS	CFE-CGC

Excusés:

Lahsen BOUCHKI	CFDT
Olivier FOREST	CFDT
Christophe TRIBUT	CFDT
Patrick ISAMBERT	CFE-CGC
Roland LEPONT	CFE-CGC
Habiba MAYAKI	CFE-CGC
Sarah CHEURFA	CFE-CGC
Mélanie PINEAU	CFE-CGC
Alexandre DUVAL	CFE-CGC
Patrick ABENZA	CGT
Maxime JOLY	CGT

A représenté la Direction à cette réunion :

Sandrine BRUNET DORLEANS	Responsable Ressources Humaines
Céline MAGALHAES	Responsable Ressources Humaines

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFE-CGC

1. Effectifs du site d'Elancourt :

Voici des questions récurrentes relatives aux effectifs du site d'Elancourt :

Questions :

1. Pourriez-vous fournir une synthèse des effectifs au 30/04 par domaine et secteur ?
2. Pourriez-vous fournir une synthèse des effectifs au 30/04 par catégories socio professionnelles ?
3. Pourriez-vous fournir le mouvement des effectifs du mois précédent par types d'entrées/sortie par domaine et secteur ?
4. Pourriez-vous fournir le mouvement des effectifs du mois précédent par catégories socio professionnelles ?
5. Pourriez-vous fournir une synthèse des états des périodes d'essai (en cours, validée, renouvelé, rupture à la demande du collaborateur, rupture à la demande de Thales,...) pour les nouveaux arrivants du mois courant par domaine et secteur ?

REPONSE :

- Répartition des effectifs du site à fin mars 2019 = 434 (CDI)
 - Fonctions Transverses : 12
 - LOM : 3
 - LOU : 1
 - Région TSV : 91
 - Région PO : 2
 - OIC : 302
 - CTE : 23
- Ingénieur Cadre : 78% Non cadre : 22%

2. Variation des effectifs en mars 2019 :

SBU	Recrutement	Départ ou Mut Sortante Externe Groupe	Mobilité Sortante Site	Variation
CC OIC	3	6	0	-3
CTE	0	0	0	0
RÉGION TRANSVERSE	1	1	0	0
FONCTIONS TRANSVERSES	1	0	0	1
Total	5	7	0	-2

3. Nous ne sommes pas en mesure de fournir ces chiffres

4. Nous ne sommes pas en mesure de fournir ces chiffres

2. Inter-contrat :

Voici des questions récurrentes relatives à la situation d'inter-contrat :

Questions :

1. Combien de personnes sont actuellement en inter-contrat sur le site d'Elancourt ?

2. Combien de personnes sont en inter-contrat depuis le 1er mars 2019

3. Quelles sont les évolutions prévues en termes d'inter-contrat ?

REPONSE

4,9 ETP (équivalent temps plein) sont actuellement en inter-contrat sur le site d'Elancourt à fin avril. Il en est prévu 4,4 à fin mai et 4,8 à fin juin.

3. Activités sur le site d'Elancourt

Voici des questions récurrentes relatives aux activités du site d'Elancourt :

Questions :

1. Quelles sont les principales affaires en cours sur l'instance ? (Effectif actuel et prévision d'évolution de l'effectif sur les principaux projets)

2. Y a-t-il des affaires toujours en sous effectifs ? Si oui, les services concernés ont-ils pris des mesures pour communiquer un éventuel retard sur la prestation vis-à-vis des clients.

3. Parmi les principales offres d'infogérance gagnées depuis Q1 2019, à quelle date sont prévus leur démarrage ?

4. Quelles sont les principales RAO d'infogérances en cours ?

REPONSE

Pas de nouveauté depuis le dernier compte-rendu.

A noter qu'il a été acté en séance que le Ressources Manager serait invité à venir faire le point sur les activités d'Elancourt à chaque réunion des Délégués du Personnel.

4. Arrivée de Concur

L'arrivée de 'CONCUR' génère de nombreuses questions pour les collaborateurs d'Elancourt

Questions :

1- Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y a pas besoin de faire un ordre de mission dans l'application Concur dans le cadre d'un déplacement où le collaborateur utilise un véhicule personnel ? Doit-il faire néanmoins des démarches particulières, si oui lesquelles ?

2- Le collaborateur est-il bien assuré lors de son déplacement professionnel dans ce cas précis ? Comment cela se passe-t-il au niveau assurance Thales ?

3 - Comment fait-on pour saisir les indemnités de site ?

4- Pouvez-vous nous rappeler le processus de validation des Note de Frais liés au télétravail dans Concur ?

REPONSE

Il faut entendre « ordre de mission comme demande de réservation » dans Concur, donc il n'y a pas d'OM-demande de réservation pour l'utilisation de son véhicule personnel.

Le conducteur doit être assuré pour son véhicule et avoir un permis valide. Pour que l'assurance de la société puisse éventuellement être utilisée, le salarié devra faire une attestation sur l'honneur. La preuve peut être faite par tout moyen, il est nécessaire de conserver les échanges écrits amenant à se déplacer hors d'Elancourt.

Les informations concernant les assurances complémentaires sont précisées sur l'intranet et l'extranet.

Concernant les IDS, un tuto a été envoyé à chaque salarié intéressé et à chaque assistante. Voir annexe au présent compte-rendu.

Pour valider votre note de frais liée au télétravail, il faut joindre votre avenant télétravail signé à chaque demande de remboursement.

5. Médailles d'honneur du travail

En cas de demande de plusieurs médailles d'honneur du Travail pour une même promotion, le collaborateur bénéficiera-t-il des différentes allocations associées à chacune des médailles demandées

REPONSE

Les indemnités forfaitaires allouées à l'occasion de la délivrance des médailles du travail ne peuvent donner lieu à un versement rétroactif. En cas d'obtention de plusieurs médailles du travail, il sera attribué l'indemnité forfaitaire la plus élevée

6. Mutuelle Malakoff Humanis

Sur la feuille de paie du mois d'avril 2019, Est-ce qu'on aura un rattrapage rétroactif au mois de janvier 2019 de nos cotisations de la mutuelle Thales ?

REPONSE

Il convient de préciser la question. Le point sera alors adressé à la paie.

7. Bulletin de salaire

Dans le document annexé à la feuille de paie de Février 2019 et rappelant « l'entrée en vigueur au 1er janvier 2019 du régime unifié AGIRC-ARRCO, fusion en un seul régime de retraite complémentaire » il est expliqué que « cela se traduit par un regroupement des cotisations sous l'intitulé retraite complémentaire »

En comparant les feuilles de paie de février 2018 et 2019, on constate que les 2 lignes :

Complémentaire TA et Complémentaire TB sont devenues 3 lignes : Complémentaire T1, - Complémentaire T2 et C.E.T. A quoi correspond le sigle C.E.T. ?

D'autre part, il est indiqué dans ce même document, que sur le bulletin de salaire cela se traduit par un regroupement des cotisations sous l'intitulé « Retraite complémentaire ». Or cet intitulé n'apparaît pas sur le dernier bulletin de salaire. Pourriez-vous nous donner plus d'explication sur ce sujet ?

REPONSE

La rubrique C.E.T correspond à la « Contribution d'Equilibre Technique ». Elle se déclenche dès le 1er euro pour les salariés qui ont un salaire supérieur au plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS).

Sur le bulletin de paie, l'intitulé ressort comme ci-dessous :



8. CET

1- Les congés convertis dans le CET sont supprimés des compteurs de congés, mais aucune trace n'apparaît dans l'outil de congés (dans la liste des demandes par exemple). Et ils n'apparaissent qu'un mois après dans le compteur du CET. Il n'y a pas d'historique des ajouts de jour(s) dans le CET, ce qui n'est pas très pratique pour le suivi. Serait-il possible de bénéficier de ce genre de fonctionnalités ?

2- Serait-il possible d'explicitier clairement les règles d'utilisation du CET dans une note informative officielle ? En effet, il semblerait qu'il faut vraiment avoir auparavant épuisé ses compteurs de congés autres et RTT pour pouvoir faire la demande de récupération de jours posés dans le CET, alors que l'an passé il n'y a pas eu ce type de restriction (pour exemple, des personnes ont pu utiliser leurs jours de CET posés fin mars 2018 dans le courant de l'été 2018)

REPONSE

Le point est remonté.

9. RTT et mi-temps

Le vendredi 31 mai est posé comme RTT employeur dans e-congé.

Comment récupérer cette journée pour les personnes en temps partiel dont le jour d'absence est le vendredi ?

REPONSE

Il faut en faire la demande directement à la paie à paie@thalesgroup.com

Le RTT collectif sera alors converti en RTT salarié qu'il conviendra de prendre dans l'année civile de référence.

10. IDS

Suite à la réévaluation du barème des frais kilométriques, est-ce que les IDS (indemnités de site) de janvier, février et mars sont à ressaisir ?

REPONSE

Question remontée ; en attente de réponse.

11. DIF

Comment ou auprès de qui peut-on obtenir le montant de son compteur DIF (compte de formation avant 2015) ?

REPONSE

Depuis la mise en place du CPF (compte personnel de formation) les compteurs sont gérés directement par la Caisse des Dépôts et Consignation.

Le transfert des droits s'est fait du DIF vers le CPF.

Il est possible de retrouver l'information du compteur DIF avant transfert sur un de ses bulletins de paie.

12. Divers

1- En l'absence de téléphone professionnel, des collaborateurs sur site client ont dû suivre des présentations Thales Services via leur téléphone portable personnel. Comment les notes de frais doivent-elles être saisies dans ce cas ? (Nous parlons de vidéo donc de forte volumétrie de DATA)

2- Certains services imposent l'installation d'applications BOXER (ex : CITADEL), est-ce normal d'imposer cela à un collaborateur ne possédant pas de téléphone portable professionnel ?

3- Peut-on imposer des réunions ou des présentations aux collaborateurs à 19h sur site externe ?

REPONSE

1- Il est difficile d'isoler les data. Il faudrait faire un état des lieux avant la conférence et un autre juste après, valoriser les data en monétaire et faire une déclaration sur l'honneur. Le mieux est de trouver un moyen de ne pas suivre ces présentations avec son téléphone portable personnel.

2- Il ne peut être imposé à un salarié d'installer une application professionnelle sur son téléphone personnel. Le point sera rappelé aux managers.

3- Il ne peut être imposé à un salarié de participer à une réunion au-delà de 19h. Le point sera rappelé aux managers.

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFDT

Organisation

1. Questions complémentaires

Rappel de la réponse de la direction à la question DP du mois d'Avril 2019.

- Questions complémentaires du mois de mai 2019.

« Un des deux nouveaux RRH OIC est arrivé le 8 avril dernier. Une communication a été adressée à l'ensemble des collaborateurs OIC. Céline MAGALHAES aura en charge les Centres de Services Réseaux, Cloud, Pilotage de Production ainsi que le Customer Care.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de Thales Services. »

- Est-il prévu un nouveau RRH pour les autres lignes de services OIC?

Un autre RRH serait sur le départ, trois au total sur le premier semestre 2019, les salariés s'inquiètent.

- Est-il prévu un autre départ RRH ? si oui l'inquiétude des salariés n'est-elle pas justifiée ?

REPONSE :

Jean-Mathieu CHABBERT rejoindra l'équipe RH le 20 mai prochain. Il aura en charge les Centres de Services Applications et Infrastructures.

Un 3^{ème} RRH est en effet sur le départ. Pour autant, avec les recrutements, la DRH reste à terme à iso effectif.

Il n'y a pas d'autres départs de RRH prévu à date.

Astreintes

2. Suivi des astreintes 2019

Merci de nous fournir le bilan des astreintes effectuées sur le 1er trimestre 2019

- Nombre d'astreintes par type : hebdomadaire, week-end, nuit, etc. régulière ou exceptionnelle ?
- Nombre de salariés ayant effectué des astreintes ?
- Nombre d'astreintes consécutives des salariés et nombre de salariés concernés ?

REPONSE :

2019 - PERIMETRE THALES SERVICES - ELANCOURT Astreintes En Nombre		JANV-2019 Sem 01-04	FÉVR-2019 Sem 05-08	MARS-2019 Sem 09-13	Total 1 ^{er} T 2019
1	Astreinte Hebdo 24 heures	106	108	131	345
2	Astreinte Hebdo Nuit Et WE	8	12	12	32
3	Astreinte de Week-end	30	23	21	74
4,1	Astreinte de nuit (jour ouvrable)	33	32	25	90
4,2	Astreinte de nuit (dimanche ou jour férié)	1			1
5	Astreinte un jour normalement travaillé	1	7	1	9
6	Astreinte 24h un jour normalement travaillé	55	34	63	152
7,1	TS Astreinte 24h un samedi	17	11	14	42
7,2	Astreinte 24h dimanche ou jour férié	23	9	12	44
TOTAL		305	280	325	910
Nombre de Salariés Concernés		117	123	118	142

3. Astreintes et Lundi de Pâques

- Comme les années précédentes, le lundi de Pâques a-t-il bien été crédité sur la semaine d'astreinte hebdomadaire précédente ?

REPONSE :

Question remontée ; en attente de réponse.

Congés

4. Report de congés

- Combien de demandes de report de congés ont-elles été faites ? Pour quelles raisons ?
- Des demandes ont-elles été refusées ? Pour quelles raisons ?

REPONSE :

Le traitement des demandes de report de congés est en cours. Une synthèse pourra être faite après l'envoi et la prise en compte des reports en paie, soit au mois de juin.

Les demandes reçues à date ayant toutes été justifiées par des raisons opérationnelles et validées par le management, il n'y a pas eu de refus.

5. Vendredi de l'Ascension

- Pouvez-vous nous rappeler les règles pour les stagiaires et les apprentis ?

REPONSE :

Les stagiaires et apprentis sont dispensés de venir travailler le vendredi de l'Ascension (Absence autorisée payée)

6. Campagne des objectifs 2019

- Quel est le taux de réalisation des EAA (objectifs) pour cette instance ? (détails par CCL et pôles)

REPONSE :

Voici les statistiques relatives à cette instance :

- Non démarré : 64%
- En signature : 10%
- Terminé : 26%

Une relance du management a d'ores et déjà été faite.

Il est rappelé que le salarié peut également solliciter son manager pour réaliser l'exercice au plus tôt.

Télétravail

7. Accord Télétravail

Rappel de la question des DP du mois d'avril 2019

Fin 2018, un certain nombre de salariés d'Elancourt ont demandé un renouvellement de leur avenant de télétravail avec un passage à 2 jours de télétravail par semaine.

A la date de fin de prorogation de l'ancien accord, il leur a été proposé un avenant avec un seul jour (et non 2 comme demandé).

- Les salariés concernés ont-ils reçu le formulaire de réponse avec la décision définitive ?

Réponse de la direction à la question du mois d'avril 2019

« Le point a été remonté et partagé en interne RH pour une régularisation rapide du sujet. C'est en cours »

- La régularisation a-t-elle été faite ?

REPONSE :

Le traitement de ce sujet est toujours en cours. Nous faisons au mieux pour répondre à l'ensemble des sollicitations dans le contexte RH particulier du moment.

CET

8. CET & JRTT

- Pouvez-vous nous confirmer que les jours RTT individuels 2019 doivent être placés sur le CET avant fin juin ?

REPONSE :

Nous confirmons que la date limite pour épargner des JRTT 2019 sur le CET est fixée au 30 juin 2019.

9. CET fin de carrière

Je pars à la retraite prochainement et je souhaite placer sur mon CET fin de carrière mon indemnité de départ à la retraite.

- Puis-je dans ce cas bénéficier de l'abondement en jours ?

REPONSE :

Le salarié peut verser son indemnité de départ à la retraite dans le CET fin de carrière. Cette affectation du montant de tout ou partie de l'indemnité de retraite donnera lieu à l'abondement de 40 % dès lors que le salarié liquide sa retraite à taux plein au plus tôt.

10. CET & allocation annuelle

- Je suis mensuel, quelle est la date limite pour alimenter mon CET en épargnant tout ou partie de l'allocation annuelle versée avec la paie de mai ?

REPONSE :

L'allocation mensuelle (13^{ème} mois) peut être placée sur le CET entre :

- Le 1^{er} mars et le 30 avril pour l'allocation versée avec la paie du mois de mai
- Le 1^{er} septembre et le 31 octobre pour l'allocation versée avec la paie du mois novembre

Divers

11. Ticket Restaurant

- Le montant des tickets restaurant va-t-il être revalorisé et quand cela sera-t-il effectif ?

REPONSE :

Il n'est pas prévu de revalorisation des tickets restaurants cette année.

12. Revalorisation des indemnités de Site et frais de déplacement

- Quand la revalorisation des Indemnités de site et des indemnités kilométriques sera-t-elle communiquée aux salariées.

REPONSE :

La note sur la revalorisation des indemnités de site est disponible sur l'Intranet au lien suivant :

<https://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/group/legal-entities/thales-services-sas/our-functions/ressources-humaines/relations-sociales-/notes-de-service->

La revalorisation des indemnités kilométriques est effectuée au niveau Groupe. Nous n'avons pas de date de communiquée à ce stade.

13.Jtime

- Les dysfonctionnements de la version 5 de jtime concernant la déclaration de dérangement hors astreinte et de la non possibilité de cocher la case suractivité >44h ont-ils été corrigé ?

REPONSE :

Les incidents doivent être déclarés dans KISS avec la description détaillée du scénario amenant au constat soit du dysfonctionnement soit de l'erreur de manipulation faite par l'utilisateur.

Attention : parfois l'utilisateur oublie de dévalider la semaine avant de saisir ses nouvelles heures d'intervention non prévues et de cocher la case sur le dérangement et son imputation.

Pour ce dysfonctionnement spécifique, la correction est en cours.

14.Concur & approbateurs Rachat de trimestres

- Des approbateurs ont quitté la société, d'autres ne sont pas à jours dans WorkDay et donc dans Concur, pouvez-vous remédier à ces problèmes et indiquer comment modifier l'approbateur une fois la note de frais validée par le salarié et en attendant la mise à jour de WorkDay

REPONSE :

Nous menons les actions idoines pour les différentes applications soient le plus à jour possible.

En cas de constatation d'un écart, il convient de le signaler le point à son RRH qui le remontera pour traitement.

15.Concur & déclaration des trajets

Rappel de la question DP du mois d'avril 2019

Il semble que les trajets prédéfinis n'existent plus sur Concur comme par exemple Elancourt-Vélizy.

- Est-il possible de les retrouver ?

Par ailleurs le même trajet de 50 km n'est plus remboursé au même prix qu'avant, alors que ce même trajet était remboursé 27,50€, il est maintenant remboursé à 26,50€.

- Comment se fait-il que le barème Province soit appliqué sur des trajets de région parisienne ?

REPONSE :

Concur prévoit bien la saisie d'un site à l'autre et détermine automatiquement le nombre de kilomètres pour chaque déplacement.

A date, la mise à jour du barème 2019 fait défaut. La correction est en cours.

Nous vous demandons de fournir aux délégués du personnel

Les demandes de dérogations (pour travail des samedi/dimanche) arrivées depuis la dernière réunion DP.

Les horaires réalisés suite aux demandes de dérogation (horaire de chaque salarié concerné jour par jour sur toute la semaine sur laquelle a été demandée la dérogation)

REPONSE :

Les éléments ont été transmis aux délégués du personnel.

Plan de charge

- Combien de personnes sont actuellement en inter-contrat ?
- Quelles sont les prévisions d'inter-contrat à 4 et 8 semaines ?

REPONSE :

4,9 ETP (équivalent temps plein) sont actuellement en inter-contrat sur le site d'Elancourt à fin avril. Il en est prévu 4,4 à fin mai et 4,8 à fin juin.

PROCHAINE REUNION : Jeudi 13 juin 2019 à 10h30

ANNEXE



THALES

Concur

Votre nouvelle plateforme de réservation des déplacements et de gestion des notes de frais

Tuto : Comment saisir les indemnités de site Thales Services (IDS)

Contrairement à Jnote, les droits à IDS (Indemnité de site) ne figurent pas dans l'application CONCUR. Le montant de votre droit à IDS vous a été communiqué en début de mission ou lors du changement de barème par votre assistante de département.

Concur présente des différences par rapport à Jnote. Les saisies seront maintenant contrôlées au moment du règlement et non plus au moment de la saisie dans l'application. Nous vous recommandons de suivre particulièrement les consignes de saisie afin de ne pas voir par mésaventure votre note de frais « rejetée » lors de la toute dernière étape de validation dans Concur. Cette dernière étape étant le règlement de la note de frais. Les contrôles par les assistantes et services financiers seront réalisés à partir d'un reporting journalier.

Une autre différence par rapport à Jnote : dans CONCUR, le menu à sélectionner est 'Note de frais' dont **le motif de la dépense à rechercher est « Indemnités de sites TS »**.

Avec CONCUR, le salarié est amené à saisir la totalité des informations et à calculer lui-même le montant total des IDS.

La recherche du numéro d'affaire est particulière. Il est nécessaire de **cocher « projet »**, puis rechercher dans la typologie analytique le code en remplaçant la première lettre de votre numéro d'affaire par exemple « Y » puis rechercher dans « tâche » votre numéro d'affaire commençant par un « C ».

Nous sommes conscients que le processus actuel proposé dans l'application CONCUR demanderait à être amélioré. Les directions DG, DOP, DSI, DFI, et DRH de Thales Services, mettent tout en œuvre pour obtenir la réalisation d'adaptations pour ce motif de dépenses dès que possible.

Processus en image :

SAP Concur | Ordres de mission | Voyages | **Notes de frais** | Centre d'applications

Gérer les notes de frais | Afficher les transactions | Avances sur frais

Créer une nouvelle note de frais

En-tête de note de frais

Nom de la note de frais: IDS 20 03 2019 Annie | Date de la note de frais: 20/03/2019 | Indiquer la date de début: 01/01/2019 | Indiquer la date de fin: 31/01/2019

Motif de déplacement: Business / Affaires | Commentaire: test ids

Code Entité (SAE): 2 899 | Typologie de l'analytique: (P) Project | Centre de coût / Projet / Ordre interne: Y0 | Tâche:

Facturation: Facturable

Ordres de mission

1- clic sur Notes de frais
2- clic sur gérer notes de frais et clic sur ajouter une note de frais
3- remplir entièrement l'entête (une IDS par mois)
4- Notez la particularité de la saisie du numéro d'affaire...
5- clic sur "suivant"

choisir "projet"

Le n° d'affaire "mère" qui débute par Y, si Si le code affaire commence par E,R,C,Y...

Le n° d'affaire habituel commençant par C0xxxxx

Ajouter | Supprimer | Suivant >> | Annuler

Indemnités de déplacement

?

Cette note de frais inclura-t-elle des indemnités journalières/Forfaits ? - Will this expense report include travel daily allowances/packages ?

Pour les IDS cliquer sur NON

Oui | Non

En cliquant sur suivant, vous pourriez obtenir des fenêtres telles que « avance sur frais » ou « dépenses disponibles », il faudra les fermer avec la croix pour finalement **obtenir la fenêtre « nouvelles dépenses »**. Le **type de frais à choisir est le bas de la liste « Indemnités de site TS »**.

Avances sur frais

Nom de l'avance ...	Date d'émission	Montant en dev...	Taux de cha...	Montant	Solde
az	05/11/2018	11,00€	1,00000000	11,00€	11,00€

fermer éventuellement la fenêtre

Ajouter une avance sur frais à une note de frais | Suivant >>

IDS 20 03 2019 Annie

Supprimer la note de frais Soumettre la note de frais

+ Nouvelle dépense + Saisie Rapide Importer des dépenses Détails • Justificatifs • Masquer les exceptions

Exceptions

Type de frais	Date	Montant	Exception
S.O.			! Merci de renseigner le champ Tâche

Notes de frais

Dépenses disponibles

Toutes les cartes

Détail des dépenses	Type de frais	Source	Date	Montant
☐ Tile Settings Contractors ...	Non défil		24/12/2018	10,58 CHF
☐ Rent a Wreck Geneva	Location de voiture		28/12/2018	83,10 CHF
☐ SAROVA HOTELS Geneva	Hôtel		30/12/2018	42,23 CHF
☐ MOUNT COOK Geneva	Avion		01/01/2019	67,75 CHF
☐ RANK HOTELS Geneva	Hôtel		02/01/2019	31,67 CHF

MONTANT TOTAL 0,00€ TOTAL DEMANDÉ 0,00€

pour une nouvelle création d'IDS lorsque les anciennes dépenses s'affichent cliquer sur la croix

SAP Concur C Ordres de mission Voyages Notes de frais Centre d'applications Aide

Gérer les notes de frais Afficher les transactions Avances sur frais

IDS 20 03 2019 Annie

Supprimer la note de frais Soumettre la note de frais

+ Nouvelle dépense + Saisie Rapide Importer des dépenses Détails • Justificatifs • Masquer les exceptions

Exceptions

Type de frais	Date	Montant	Exception
S.O.			! Merci de renseigner le champ Tâche

Notes de frais

Ajout de nouvelle dépense

Nouvelle dépense

Type de frais

Pour créer une nouvelle dépense, cliquez sur un type de frais approprié ci-dessous ou saisissez le type de frais dans le champ ci-dessus. Pour modifier une dépense existante, cliquez sur la dépense située sur le côté gauche de la page.

Types de frais récemment utilisés

- Indemnités de site TS
- Taxi
- Dîner
- Indemnités kilométriques
- Hôtel

Tous les types de frais

01. Hébergement

- Blanchisserie
- Hôtel
- Taxe de séjour

02. Transport

- Avion
- Carburant

Certains contrôles sont bloquants et vous empêchent de terminer la saisie

Indemnités de site TS

SAP Concur

Ordres de mission

Voyages

Notes de frais

Centre d'applications

Aide

Gérer les notes de frais

Afficher les transactions

Avances sur frais

Profil

IDS 20 03 2019 Annie

Supprimer la note de frais

Soumettre la note de frais

+ Nouvelle dépense

+ Saisie Rapide

Importer des dépenses

Détails

Justificatifs

Masquer les exceptions

Exceptions

Type de frais	Date	Montant	Exception
S.O.			! Merci de renseigner le champ Tâche

Notes de frais

Date

Type de frais

Montant

Requise

Ajout de nouvelle dépense

Nouvelle dépense

Justificatifs disponibles

Type de frais

Indemnités de site TS

Date de la transaction

31/01/2019

Distance

15

Montant

112,50

EUR

Le montant à saisir est : le nombre de jours sur site multiplié par le taux journalier

Nombre de passa

1

Orange

Ville du site client

Gif-sur-Yvette, Essonne

Code postal du site client

91272

Nombre de jours sur site

17

Utilisation du véhicule personnel

☒

Commentaire

7,50

Veuillez indiquer dans ce champs le taux journalier

MONTANT TOTAL

0,00€

TOTAL DEMANDÉ

0,00€

Enregistrer

Joindre un justificatif

Annuler

Après la saisie, vérifier que l'ensemble des champs soit bien rempli comme ce que nous attendons avant de valider : code postal complet et commune du site client, taux journalier communiqué par votre assistante de département, nombre de jours exact de présence sur site client, montant total (nbre de jours x taux journalier). Cochez véhicule personnel*.

* Rappel : lors de la première connexion, le salarié doit tout d'abord compléter son profil, et les informations concernant son véhicule personnel.

Pour toute question relative à SAP Concur, vous pouvez directement vous adresser à CONCUR.Assistance@thalesgroup.com ou trouver vos réponses dans les documentations, vidéo et FAQ :

- Vidéo, guides CONCUR intranet
<https://selene.corp.thales/portal/fr/utilisateur/concur-votre-nouvel-outil-de-voyage>
- Vidéo, guides CONCUR extranet

<https://myportal.thalesgroup.com/emythales/emythales.htm>

Vos Applications/ CONCUR

